



Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 12 mars 2025

À 18 h 07, Madame le Maire, Fanny LACROIX, ouvre la séance

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Alexia

Présents : Mme LACROIX Fanny - M. AGRESTI Jean-Pierre - Mme BLANCHET Florence - M. CHABUEL Alain - Mme GUILLET Alexia - M. LABADIE Hervé - Mme Dominique VETIER - Mme Valérie COLIN – M. SERRE Jean-Louis, M. JACQUET Christian

Pouvoirs : M. CHABUEL Alain donne pouvoir à M. LABADIE Hervé

Absents excusés : Mme Nicole LOISEUR, Mme Julia SEKELLY, M. BATOUX Gérard, M. CHABUEL Alain

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Il est proposé au Conseil d'approuver le PV du Conseil municipal du 28 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité valide le PV du Conseil municipal du mardi 28 janvier 2025.

2. Approbation du compte de gestion du budget M57 principal 2024

Mme la maire expose les résultats transmis par Mme la trésorière Sylvie Espinasson :

07600 - CHATEL EN TRIEVES

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 360 928,88	1 445 650,00	3 806 578,88
Titres de recette émis (b)	1 024 880,05	1 588 581,61	2 613 461,66
Réductions de titres (c)		1 143,75	1 143,75
Recettes nettes (d = b - c)	1 024 880,05	1 587 437,86	2 612 317,91
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 342 000,00	1 443 400,00	3 785 400,00
Mandats émis (f)	331 688,72	1 279 306,37	1 610 995,09
Annulations de mandats (g)		839,38	839,38
Dépenses nettes (h = f - g)	331 688,72	1 278 466,99	1 610 155,71
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	693 191,33	308 970,87	1 002 162,20
(h - d) Déficit			

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il est rappelé que ceux-ci sont identiques au compte administratif présenté ensuite. Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion 2024 des Trésoriers concernant le budget principal de la commune, et de déclarer que le compte de gestion sur les opérations du budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2024 par les Trésoriers n'appelle aucune observation ni réserve.

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver le compte de gestion 2024 des Trésoriers concernant le budget principal de la commune, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2024,

2. De déclarer que le compte de gestion sur les opérations du budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2024 par les Trésoriers n'appelle aucune observation ni réserve.

3. Approbation du compte administratif du budget principal 2024

Mme la maire expose les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	428 839,00 €	385 510,33 €
012	Charges de personnel et frais assimilé	450 450,00 €	429 318,69 €
014	Atténuations de produits	63 657,00 €	63 512,00 €
023	Virement à la section d'investissement	47 854,00 €	0,00 €
042	Opérations ordre transf. entre sections	3 493,08 €	233 493,08 €
65	Autres charges de gestion courante	204 606,92 €	152 552,07 €
66	Charges financières	13 500,00 €	13 263,82 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €	817,00 €
Total	DEPENSES	1 213 400,00 €	1 278 466,99 €

RECETTES

013	Atténuations de charges	9 100,00 €	8 021,22 €
70	Prod. services, domaine, ventes divers	29 500,00 €	28 333,08 €
73	Impôts et taxes	287 000,00 €	309 774,91 €
731	Fiscalité locale	446 000,00 €	633 882,00 €
74	Dotations et participations	254 800,00 €	134 903,21 €
75	Autres produits de gestion courante	187 000,00 €	240 273,44 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	232 250,00 €
Total	RECETTES	1 213 400,00 €	1 587 437,86 €

Mme la maire quitte la séance et donne la présidence pour l'adoption du compte administratif à son premier adjoint M. AGRESTI Jean-Pierre. Mme la maire ne prend pas part au vote.

Il est procédé au vote de la délibération.

Vote du Conseil : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Mme la maire reprend la présidence de la séance.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2024

La balance générale et le tableau des résultats 2024 visés par le comptable font ressortir :

CHATEL EN TRIEVES	
COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET GENERAL	
DEPENSES FONCTIONNEMENT 2024	1 278 466,99 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 587 437,86 €
RESULTAT 2024 EXCEDENT	308 970,87 €
DEPENSES INVESTISSEMENT 2024	331 688,72 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	1 024 880,05 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2024 DEFICIT	693 191,33 €
RESULTAT GLOBAL 2024	1 002 162,20 €
EXCEDENT D EXPLOITATION 2024	308 970,87 €
AFFECTATION DU RESULTAT 1068	308 970,87 €
DEFICIT INVESTISSEMENT ANTERIEUR	- 119 193,48 €
EXCEDENT INVESTISSEMENT TRANSPORT	17 444,39 €
EXCEDENT INVESTISSEMENT 2024	693 191,33 €
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT AU 31/12/2024	591 442,24 €
RESULTAT GLOBAL	900 413,11 €

Pour la section d'investissement un excédent de 591 442.24 euros (solde d'exécution).

Pour la section de fonctionnement un excédent de 308 970.87 euros (résultat de fonctionnement).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise de ces excédents et d'affecter l'excédent définitif de fonctionnement de 308 970.87€ en totalité en recette d'investissement à l'article 1068 : affectation des résultats.

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver l'affectation des résultats en totalité soit 308 970.87 euros en recette d'investissement,
2. D'autoriser l'écriture comptable d'un titre de recette au 1068.

5. Vote du budget principal primitif 2025

Mme la maire présente le budget M57 primitif pour l'année 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	457 350,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilé	480 250,00 €
014	Atténuations de produits	64 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	149 500,00 €
042	Opérations ordre transf. entre sections	3 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	140 900,00 €
66	Charges financières	23 500,00 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €

Total	DEPENSES	1 320 000,00 €
--------------	-----------------	-----------------------

RECETTES

70	Prod. services, domaine, ventes divers	30 500,00 €
73	Impôts et taxes	346 000,00 €
731	Fiscalité locale	636 500,00 €
74	Dotations et participations	137 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	170 000,00 €

Total	RECETTES	1 320 000,00 €
--------------	-----------------	-----------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

041	Opérations patrimoniales	10 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	63 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	47 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	346 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 625 000,00 €

Total	DEPENSES	2 141 000,00 €
--------------	-----------------	-----------------------

RECETTES

001	Solde exécution invest. reporté	591 442,24 €
021	Virement de la section de fonctionne	149 500,00 €
040	Opérations ordre transf. entre sections	3 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	10 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	640 431,77 €
13	Subventions d'investissement	767 125,99 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €

Total	RECETTES	2 163 000,00 €
--------------	-----------------	-----------------------

Et il est rappelé le détail des inscriptions budgétaires des projets d'investissement pour 2025 inscrits en dépenses d'investissements comme suit :

Dépenses d'investissement 2025		
Projets	chapitre	montants
Remboursements emprunts et cautions	16	63 000,00 €
Carte communale - Marmottière IDDJ et accompagnement CAUE et MOE réhabilitation logt comm marionnettes	20	47 000,00 €
Eclairage public te38	20	50 000,00 €
Intégrations	21	10 000,00 €
Travaux buses sous RD à St-Sébastien	21	38 500,00 €
Travaux passage à gué Chalanne	21	18 000,00 €
Raccordement chaufferie école	21	16 000,00 €
Démolition WC et abri bus Cordéac	21	35 000,00 €
Ombrage et structure jeux Domaine de Talon	21	28 000,00 €
Voirie	21	85 000,00 €
Extincteurs	21	2 500,00 €
Copieurs	21	10 000,00 €
Mobilier AEG	21	10 000,00 €
Véhicules service technique	21	50 000,00 €
Reéouverture du milieu alpage Bachillanne	21	31 000,00 €
Cimetières columbariums	21	22 000,00 €
MOE et travaux place du centre bourg et AEG Cordéac	23	1 625 000,00 €
TOTAL		2 141 000,00 €

Il est rappelé avant de mettre au vote l'approbation du budget que pour 2025, les taux de fiscalité ne seront pas changés et resteront identiques à ceux de 2024. Soit pour la Taxe Foncière Bâtie 35.85%, pour la Taxe Foncière Non Bâtie 60,06% et pour la Taxe d'Habitation 9,83%.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget principal M57 pour 2025.

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le vote du budget M57 pour 2025.

6. Approbation du compte de gestion du budget M49 Eau et assainissement 2024

Mme la maire expose les résultats transmis par Mme la trésorière Sylvie Espinasson :

07601 - EAU CHATEL EN TRIEVES

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	203 600,00	159 220,00	362 820,00
Titres de recette émis (b)	68 575,19	164 363,48	232 938,67
Réductions de titres (c)	3 636,75	2 181,01	5 817,76
Recettes nettes (d = b - c)	64 938,44	162 182,47	227 120,91
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	130 000,00	159 220,00	289 220,00
Mandats émis (f)	82 490,78	155 153,92	237 644,70
Annulations de mandats (g)		12 556,74	12 556,74
Depenses nettes (h = f - g)	82 490,78	142 597,18	225 087,96
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		19 585,29	2 032,95
(h - d) Déficit	17 552,34		
EAU CHATEL EN TRIEVES			
Investissement	57 004,84	-17 552,34	39 452,50
Fonctionnement	-3 168,45	19 585,29	16 416,84
Sous-Total	53 836,39	2 032,95	55 869,34
TOTAL III	53 836,39	2 032,95	55 869,34
TOTAL I + II + III	53 836,39	2 032,95	55 869,34

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il est rappelé que ceux-ci sont identiques au compte administratif présenté ensuite. Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion 2024 des Trésoriers concernant le budget M49 Eau et Assainissement de la commune, et de déclarer que le compte de gestion sur les opérations du budget M49 Eau et Assainissement de la commune dressé pour l'exercice 2024 par les Trésoriers n'appelle aucune observation ni réserve.

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver le compte de gestion 2024 des Trésoriers concernant le budget M49 Eau et Assainissement de la commune, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2024,
2. De déclarer que le compte de gestion sur les opérations du budget M49 Eau et Assainissement de la commune dressé pour l'exercice 2024 par les Trésoriers n'appelle aucune observation ni réserve.

7. Approbation du compte administratif du budget M49 Eau et Assainissement 2024

Mme la maire expose les résultats suivants :

EXPLOITATION

DEPENSES

002	Déficit antérieur reporté (fonc)	3 168,45 €	0,00 €
011	Charges à caractère général	73 131,55 €	68 413,28 €
014	Atténuations de produits	9 620,00 €	8 834,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	61 850,00 €	58 196,69 €
65	Autres charges gestion courante	4 250,00 €	0,00 €
66	Charges financières	7 200,00 €	7 153,21 €
Total	DEPENSES	159 220,00 €	142 597,18 €

RECETTES

042	Opérations d'ordre entre section	18 970,66 €	18 970,66 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	70 249,34 €	71 596,91 €
74	Subventions d'exploitation	70 000,00 €	70 000,00 €
75	Autres produits gestion courante	0,00 €	1 614,90 €
Total	RECETTES	159 220,00 €	162 182,47 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

040	Opérations d'ordre entre section	18 970,66 €	18 970,66 €
16	Emprunts et dettes assimilées	34 150,00 €	22 421,92 €
21	Immobilisations corporelles	76 879,34 €	41 098,20 €
Total	DEPENSES	130 000,00 €	82 490,78 €

RECETTES

001	Solde d'exécution d'inv. reporté	57 004,84 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	61 850,00 €	58 196,69 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	31 000,00 €	6 741,75 €
13	Subventions d'investissement	53 745,16 €	0,00 €
Total	RECETTES	203 600,00 €	64 938,44 €

Mme la maire quitte la séance et donne la présidence pour l'adoption du compte administratif à son premier adjoint M. AGRESTI Jean-Pierre. Mme la maire ne prend pas part au vote.

Il est procédé au vote de la délibération.

Vote du Conseil : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Mme la maire reprend la présidence de la séance.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget M49 Eau et Assainissement

La balance générale et le tableau des résultats 2024 visés par le comptable font ressortir :

CHATEL EN TRIEVES	
COMPTE ADMINISTRATIF 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT	
DEPENSES D'EXPLOITATION 2024	142 597,18 €
RECETTES D'EXPLOITATION	162 182,47 €
RESULTAT 2024 EXCEDENT	19 585,29 €
DEPENSES INVESTISSEMENT 2024	82 490,78 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	64 938,44 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2024 DEFICIT	- 17 552,34 €
RESULTAT GLOBAL 2024	2 032,95 €
DEFICIT ANTERIEUR D EXPLOITATION	- 3 168,45 €
EXCEDENT D EXPLOITATION 2024	19 585,29 €
RESULTAT D EXPLOITATION CUMULE AU 31/12/2024	16 416,84 €
EXCEDENT INVESTISSEMENT ANTERIEUR	57 004,84 €
DEFICIT INVESTISSEMENT 2024	- 17 552,34 €
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT AU 31/12/2024	39 452,50 €
RESULTAT GLOBAL	55 869,34 €

Pour la section d'investissement un excédent de 39 452,50 euros (solde d'exécution).

Pour la section de fonctionnement un excédent de 16 416.84 euros (résultat de fonctionnement).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise de ces excédents en recette dans leurs sections (investissement et fonctionnement) respectives.

Pas d'observation.

Il est procédé au vote de la délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'adopter les propositions relatives à l'affectation du résultat 2024 du budget M49 Eau et Assainissement telles qu'elles sont proposées ci-dessus.

Vote du Conseil : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

9. Vote du budget M49 Eau et Assainissement primitif 2025

Mme la maire présente le budget M49 Eau et Assainissement primitif pour l'année 2025 comme suit :

EXPLOITATION

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	42 650,00 €
014	Atténuations de produits	9 700,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	58 250,00 €
66	Autres charges gestion courante	5 000,00 €
66	Charges financières	6 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
Total	DEPENSES	122 000,00 €
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté Fonc	16 416,84 €
042	Opérations d'ordre entre section	17 800,00 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	72 783,16 €
74	Subventions d'exploitation	15 000,00 €
Total	RECETTES	122 000,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		
040	Opérations d'ordre entre section	17 800,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	21 100,00 €
20	Immobilisations incorporelles	45 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	39 100,00 €
Total	DEPENSES	123 000,00 €
RECETTES		
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	39 452,50 €
040	Opérations d'ordre entre section	58 250,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	20 000,00 €
13	Subventions d'investissement	5 297,50 €
Total	RECETTES	123 000,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget M49 Eau et Assainissement pour 2025.
Pas d'observation.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le vote du budget M49 Eau et Assainissement pour 2025.

10. Approbation du compte de gestion du budget M4 du Parc Résidentiel de Loisirs 2024

Mme la maire expose les résultats transmis par Mme la trésorière Sylvie Espinasson :

07630 - PARC RES LOIS CHATEL EN TRIEVE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)	222 000,00		50 000,00		272 000,00
Titres de recette émis (b)	52 902,46		36 913,00		89 815,46
Réductions de titres (c)					
Recettes nettes (d = b - c)	52 902,46		36 913,00		89 815,46
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	222 000,00		50 000,00		272 000,00
Mandats émis (f)	23 747,48		14 292,57		38 040,05
Annulations de mandats (g)	281,60				281,60
Depenses nettes (h = f - g)	23 465,88		14 292,57		37 758,45
RESULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent	29 436,58		22 620,43		52 057,01
(h - d) Déficit					
PARC RES LOIS CHATEL EN TRIEVE					
Investissement	131,69		29 436,58		29 568,27
Fonctionnement	70 348,88	50 000,00	22 620,43		42 969,31
Sous-Total	70 480,57	50 000,00	52 057,01		72 537,58
TOTAL III	70 480,57	50 000,00	52 057,01		72 537,58
TOTAL I + II + III	70 480,57	50 000,00	52 057,01		72 537,58

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il est rappelé que ceux-ci sont identiques au compte administratif présenté ensuite. Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion 2024 des Trésoriers concernant le budget M4 du Parc Résidentiel de Loisirs de la commune, et de déclarer que le compte de gestion sur les opérations

du budget M4 du Parc Résidentiel de la commune dressé pour l'exercice 2024 par les Trésoriers n'appelle aucune observation ni réserve.

Pas d'observation.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver le compte de gestion 2024 des Trésoriers concernant le budget M4 du Parc Résidentiel de la commune, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2024,

2. De déclarer que le compte de gestion sur les opérations du budget M4 du Parc Résidentiel de la commune dressé pour l'exercice 2024 par les Trésoriers n'appelle aucune observation ni réserve.

11. Approbation du compte administratif du budget M4 du Parc Résidentiel de 2024

Mme la maire expose les résultats suivants :

EXPLOITATION

DEPENSES

011	Charges à caractère général	25 248,66 €	11 390,11 €
023	Virement à la sect ^e d'investis.	21 848,88 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	2 902,46 €	2 902,46 €
Total	DEPENSES	50 000,00 €	14 292,57 €

RECETTES

002	Excédent antérieur reporté Fonc	20 348,88 €	0,00 €
75	Autres produits gestion courante	29 651,12 €	36 913,00 €
Total	RECETTES	50 000,00 €	36 913,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

20	Immobilisations incorporelles	22 000,00 €	21 749,88 €
23	Immobilisations en cours	200 000,00 €	1 716,00 €
Total	DEPENSES	222 000,00 €	23 465,88 €

RECETTES

001	Solde d'exécution d'inv. reporté	131,69 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonct	21 848,88 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	2 902,46 €	2 902,46 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	50 000,00 €	50 000,00 €
13	Subventions d'investissement	147 116,97 €	0,00 €
Total	RECETTES	222 000,00 €	52 902,46 €

Mme la maire quitte la séance et donne la présidence pour l'adoption du compte administratif à son premier adjoint M. AGRESTI Jean-Pierre. Mme la maire ne prend pas part au vote.

Il est procédé au vote de la délibération.

Vote du Conseil : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Mme la maire reprend la présidence de la séance.

12. Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget M4 du Parc Résidentiel de Loisirs
La balance générale et le tableau des résultats 2024 visés par le comptable font ressortir :

CHATEL EN TRIEVES	
COMPTE ADMINISTRATIF 2024 PRL	
DEPENSES D'EXPLOITATION 2024	14 292,57 €
RECETTES D'EXPLOITATION	36 913,00 €
RESULTAT EXPLOITATION 2024 EXCEDENT	22 620,43 €
DEPENSES INVESTISSEMENT 2024	23 465,88 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	52 902,46 €
RESULTAT INVESTISSEMENT 2024	29 436,58 €
RESULTAT GLOBAL 2024	52 057,01 €
EXCEDENT ANTERIEUR D EXPLOITATION	20 348,88 €
EXCEDENT D EXPLOITATION 2024	22 620,43 €
RESULTAT CUMULE AU 31/12/2024	42 969,31 €
EXCEDENT INVESTISSEMENT ANTERIEUR	131,69 €
EXCEDENT INVESTISSEMENT 2024	29 436,58 €
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT AU 31/12/2024	29 568,27 €
RESULTAT GLOBAL	72 537,58 €

Pour la section d'investissement un excédent de 29 568,27 euros (solde d'exécution).

Pour la section de fonctionnement un excédent de 22 620,43 euros (résultat de fonctionnement).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise de ces excédents en recette en sections d'investissement en totalité soit 42 969.31 euros.

Pas d'observation.

Il est procédé au vote de la délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'adopter la proposition relative à l'affectation du résultat 2024 du budget M4 du Parc Résidentiel de Loisirs telle qu'elle est proposée ci-dessus.

Vote du Conseil : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

13. Vote du budget M4 du Parc Résidentiel de Loisirs primitif 2025

Mme la maire présente le budget M4 du Parc Résidentiel de Loisirs primitif pour l'année 2025 comme suit :

EXPLOITATION		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	30 000,00 €
Total	DEPENSES	30 000,00 €
RECETTES		
75	Autres produits gestion courante	30 000,00 €
Total	RECETTES	30 000,00 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €
23	Immobilisations en cours	447 000,00 €
Total	DEPENSES	457 000,00 €
RECETTES		
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	29 568,27 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	42 969,31 €
13	Subventions d'investissement	340 962,42 €
16	Emprunts et dettes assimilées	43 500,00 €
Total	RECETTES	457 000,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget M4 du Parc Résidentiel de Loisirs pour 2025. Pas d'observation.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le vote du budget M4 du Parc Résidentiel de Loisirs pour 2025 tel que présenté ci-dessus.



14. Autorisation concernant les virements de crédits donnée au maire dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement et dans la limite de 7,50 % des dépenses d'investissement

Mme la maire rappelle que depuis le passage de la M41 à la M57, normes réglementaires des budgets des collectivités territoriales, il est possible que, lors des votes des budgets, le Conseil Municipal autorise Mme la maire à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7,50% sans passer par les séances du Conseil. Elle rappelle que déjà l'an dernier cette possibilité n'a pas été engagée et renouvelle cette proposition, car elle souhaite une totale transparence et des décisions collégiales prises en concertation avec son Conseil.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents cette décision n'est pas appliquée.

15. Contrats-groupes : mutuelle, titres de restaurant et assurance du personnel– autorisation de mandatement du Centre De Gestion de l'Isère.

Mme la maire explique que notre collectivité, qui compte moins de 50 agents, est assistée par le Centre de Gestion de l'Isère pour la recherche des contrats de groupe dans les domaines des obligations sur les prestations obligatoires ou non pour les agents communaux. C'est pourquoi il est demandé d'autoriser madame la maire à mandater le CDG 38 pour la mutuelle, les titres restaurants et l'assurance du personnel. Il est rappelé que suivant les propositions qui seront faites, le Conseil Municipal pourra ou non contractualiser avec les prestataires sélectionnés. Mme la maire explique aussi que pour les titres restaurants les agents communaux ont déjà une cantine communale à disposition, mais le tarif est totalement à la charge de l'agent sur le prix fixé par la cuisine centrale et que de ce fait une délibération pourrait être prévue pour qu'une participation employeur soit prévue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, est validée l'autorisation de mandater le CDG 38 pour les différents contrats groupes indiqués ci-dessus.

Questions diverses :

- Mme la Maire tient à remercier l'ensemble du personnel sans qui les projets et la vie de la Commune ne pourraient être si bien menés.
- Monsieur Serre Jean-Louis, maire délégué de Cordéac, fait part de son inquiétude concernant le dépôt d'une déclaration de travaux pour une antenne 4G par l'opérateur FREE qui vient d'être déposée en mairie et qui va être instruite par le service instructeur de la Communauté de Communes du Trièves ADS. Il craint une nuisance du fait de la proximité du site de la Marmottière et du Parc Résidentiel de Loisirs. Il soumet son souhait d'émettre une opposition.

Monsieur Agresti Jean-Pierre, 1^{er} adjoint, qui est en charge de consulter les textes en vigueur sur ce type de dossier, et ce depuis le premier dépôt du dossier de consultation avec une antenne initialement sous le terrain de la piscine de la Marmottière et ensuite du second qui s'éloigne de plusieurs mètres en remontant vers le hameau de Chenalbonne, explique que les communes ne peuvent pas refuser des installations d'intérêts publics et que jusque-là les cahiers de doléances ne sont que très peu utilisés. Il rappelle aussi que le sujet a été voté majoritairement pour en conseil communautaire et que cela sera des antennes mutualisées pour répondre aux obligations instaurées par l'État pour stopper les zones blanches et anticiper la suppression des arrêts de la 2G et 3G.

Le dossier de déclaration de travaux sera vu en commission urbanisme et des observations pourront être inscrites dans l'avis du maire.

Mme la Maire clôt la séance à 20 h 31.

Le Maire
Fanny LACROIX

